

## ECOLAGES ET TAXES ANNÉE ACADEMIQUE 2017-2018

	<b>MONTANTS</b>
Bachelor / Master à plein temps	1'000.-
Bachelor / Master à temps partiel	1'000.-
Formation continue (CAS, DAS) <a href="#">(lien sur la formation continue)</a>	selon règlement propre à chaque formation
Formations non HES	selon offre de cours
Auditeur : tarif selon branches suivies	
<b>Taxe d'inscription obligatoire</b> (Taxe unique à l'admission dans une filière)	150.-
Sont réservées des éventuelles contributions aux frais d'études pour certaines prestations.	
<b>Taxes examen d'admission</b> La finance d'examen doit être acquittée avant l'examen. Elle n'est pas remboursable.	80.-

### **Délais et termes de paiement**

Pour les nouveaux étudiants, l'écolage et les taxes 2017-2018 doivent être acquittés dans les 15 jours dès confirmation écrite de l'admission. Ce paiement valide définitivement l'inscription et permet de suivre les cours dès septembre 2017. En cas de renonciation, ils ne seront pas remboursés; demeure réservée une admission à la HEM de Genève.

Pour les étudiants déjà immatriculés à l'HEMU, l'écolage et les taxes 2017-2018 doivent être acquittés d'ici le 31 mai 2017. Ce paiement valide définitivement l'inscription et permet de continuer les cours dès septembre 2017. En cas de renonciation, ils ne seront pas remboursés.

Tous les prix s'entendent en francs suisses. Sous réserve de modifications.